

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'OFFICE RÉCEPTEUR

PCT

NOTIFICATION DE LA TRANSMISSION
DES DOCUMENTS DEMANDÉS

(règle 21.2 ou 22.1.d) du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	Pièce jointe: copie certifiée conforme de la demande internationale
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

L'office récepteur transmet ci-joint au déposant, à la demande de ce dernier, une copie certifiée conforme de la demande internationale telle que déposée ainsi que de toutes corrections y relatives.

Nom et adresse postale de l'office récepteur	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone